

COVID-19 - CAT - PRISE EN CHARGE PENDANT LA PANDÉMIE (PLAN DE CONTINUITÉ)

MISE À JOUR AU 01.01.2023

Ces recommandations peuvent évoluer en fonction de la situation épidémique COVID-19. Nous vous prions de vous référer à la dernière version.

Dès le 01.01.2023, et selon la décision prise par la Confédération, les coûts des tests SARS-CoV-2 ne seront plus pris en charge par les cantons. Par conséquent, les tests se feront après évaluation clinique et sous ordonnance médical. Les frais seront pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) ; la participation aux coûts (franchise et quote-part) sera appliquée.

Définitions

Professionnels travaillant dans les CAT	Soignants (médecins, infirmiers-ères, ASSC, aides-soignants-es, auxiliaires de santé, ASE) et tous les professionnels de la santé et autres professionnels qui prodiguent des soins ou sont en contact avec les résidents/bénéficiaires (PdS).
Personne vulnérable	Selon la définition de l'OFSP : personne âgée et/ou atteinte de maladie ou autre condition le mettant à risque élevé d'évolution défavorable du COVID-19
Cas COVID-19 positif	Résident/bénéficiaire avec test COVID-19 positif nouvellement diagnostiqué (PCR ou antigénique)
Personne « contact étroit » COVID-19	Résident/bénéficiaire en contact d'un autre résident/bénéficiaire ou une autre personne de la communauté COVID-19 positif confirmé Contact (en communauté ou dans l'établissement (sans masque) à <1.5m et >15 minutes avec un cas de COVID-19 confirmé (Exemples : partage de repas ou d'animation)
Personne « contact non-étroit » COVID-19	Résident /bénéficiaire ne remplissant pas les critères du contact étroit
Résident/bénéficiaire en isolement	Résident/bénéficiaire avec infection COVID-19 nouvellement diagnostiquée ou suspectée qui est maintenu au domicile pendant une période définie afin d'éviter la propagation du virus.
Résident/bénéficiaire en quarantaine	Résident/bénéficiaire en contact étroit avec un cas COVID-19 confirmé qui est maintenu en éviction pendant une période définie afin d'éviter la propagation du virus au sein de l'établissement.
Cas suspect COVID-19	Résident/bénéficiaire avec des symptômes compatibles à COVID-19 en attente de résultat de test COVID-19
Flambée de cas COVID-19 nosocomiaux	≥ 3 cas COVID-19 dans un intervalle de 5 jours au sein de l'établissement
Équipement de protection individuelle (EPI) à usage unique	Tout équipement utilisé pour protéger les professionnels travaillant dans l'établissement d'une transmission <ul style="list-style-type: none"> • Masque chirurgical (masque médical ou de soins) de type II ou IIR. Peut être porté jusqu'à 4h. À changer si mouillé, souillé ou déchiré • Masque ultrafiltrant de type FFP2. Peut être porté jusqu'à 8h, à changer si mouillé, souillé ou déchiré • Surblouse de protection • Lunettes de protection. À désinfecter après chaque utilisation • Gants

Plan de protection

Chaque établissement doit établir un plan de protection contre la propagation du COVID-19. Ce plan doit impérativement traiter les points suivants :

- Les Précautions Standard
- Anticipation dans la gestion du matériel de protection (stock suffisant en masques et solution hydroalcoolique pour 45 jours)
- Respect des cycles de nettoyage et désinfection. Choix de produits adéquats (virucides à spectre limité)
- La procédure applicable aux collaborateurs, résidents et visiteurs qui présentent des symptômes d'une infection respiratoire et/ou testés positifs ou qui ont eu un contact étroit avec une personne testée positive
- Processus en cas de flambée
- Éventuelles mesures supplémentaires en cas de fête ou animation dans l'établissement
- Formation et communication régulière concernant les Précautions Standard
- Évaluation et traçabilité de la mise à jour du plan de protection

Les plans de protection ne sont pas des procédures figées et doivent évoluer pour s'adapter au contexte épidémiologique

1. Mesures de protection générales dans les CAT pendant la période de circulation du COVID-19

Mesure	PdS	Résidents	Prestataires
Hygiène des mains (HM) renforcée <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection avec solution hydroalcoolique 	Selon les 5 indications à l'HM	Arrivée et départ de l'établissement. Entre chaque activité.	Arrivée et départ de l'établissement. Entre chaque activité.

<p>Port des masques chirurgicaux à UU</p>	<p>Lors d'acte de soins/contact rapproché avec des résidents/bénéficiaires</p> <p>Obligatoire en cas de présence de symptômes respiratoires ou compatibles avec COVID-19</p> <p>Lors d'activité avec des places fixes, le port du masque est fortement recommandé pour les vulnérables si les règles de distance (1,5 mètre) ne peuvent pas être respectées</p> <p>Mettre des masques à disposition pour tout PdS qui souhaiterait en porter.</p>	<p>Selon tolérance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résident/bénéficiaire avec symptômes respiratoires • Contact rapproché ou contact avec une personne positive 	<p>Lors de contact rapproché avec des résidents/bénéficiaires</p> <p>Obligatoire en cas de présence de symptômes respiratoires ou compatibles avec COVID-19</p>
<p>Distanciation</p>	<p>En cas symptômes respiratoires ou compatibles avec COVID-19 garder les distances avec ses collègues et les résidents/bénéficiaires</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Vaccination</p>	<p>Promotion d'un statut vaccinal à jour pour COVID-19 et grippe conformément aux directives nationales</p>	<p>Promotion d'un statut vaccinal à jour pour COVID-19 et grippe conformément aux directives nationales</p>	<p>-</p>

Autres mesures	<p>Respect de l'étiquette respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvrir bouche et nez par un mouchoir en papier si toux/éternuement Jeter le mouchoir utilisé dans la poubelle la plus proche Désinfection soigneuse des mains 	<p>Respect de l'étiquette respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvrir bouche et nez par un mouchoir en papier si toux/éternuement Jeter le mouchoir utilisé dans la poubelle la plus proche Désinfection soigneuse des mains 	<p>Respect de l'étiquette respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvrir bouche et nez par un mouchoir en papier si toux/éternuement Jeter le mouchoir utilisé dans la poubelle la plus proche Désinfection soigneuse des mains <p>Si symptômes d'infection respiratoire, dans la mesure du possible reporter la visite jusqu'à la résolution des symptômes.</p>
	<p>Activité de groupe: au maximum 30 personnes/groupe pour CAT accueillant des résidents d'EMS. Pas de limitation en nombre pour les autres institutions.</p>		

2. Prise en charge des cas suspects d'infection à COVID-19

Prise en charge			
Conduite à tenir	<p>Isoler le bénéficiaire du reste du groupe sans attendre. Informer l'établissement résidentiel/domicile. Organiser le déplacement du bénéficiaire de manière sécuritaire que ce soit vers le cabinet médical/ l'EMS ou au domicile. Test PCR selon évaluation et sous ordre médical</p>		
	PdS	Résidents/bénéficiaires	Prestataires
<p>Hygiène des mains (HM) Privilégier désinfection avec solution hydro-alcoolique</p>	<p>Selon les 5 indications de l'HM</p>	<p>Arrivée et sortie de la pièce où il sera mis à l'écart.</p>	<p>Arrivée et départ de l'établissement. Entre chaque activité.</p>
Équipement de protection individuelle			
	PdS	Résidents	Prestataires

Masque chirurgical	Oui	Si toléré : • Lors des contacts rapprochés	Oui
Lunettes de protection	Si risque d'exposition à des liquides biologiques	-	-
Surblouse à UU	Pour la prise en charge du résident/bénéficiaire le temps de son retour au domicile.	-	Avant d'entrer en chambre Retrait dans la chambre
Gants à UU	Si risque d'exposition à des liquides biologiques	-	-
Autres mesures			
Si confirmation d'infection COVID-19	Éviction et isolement à domicile durant au minimum 5 jours et 48h sans symptômes. Recherche des contacts durant les 48h précédent le test ou symptômes.		
Si test COVID-19 négatif	Éviction jusqu'à 24h après résolution des symptômes		
Nettoyage et désinfection de l'environnement	Détergents et désinfectants usuels		
Aération	Aérer régulièrement les pièces communes/bureaux/chambres (au moins 4 x/ jour)		
Linge, vaisselle, déchets, matériel de soins	Filière usuelle		

3. Prise en charge des résidents/bénéficiaires « contacts étroits » d'un cas COVID-19

Prise en charge	
Prise en charge	<p>Asymptomatiques : Pas d'éviction du CAT mais surveillance de leurs symptômes. Port du masque chirurgical et maintien des distances dans la mesure du possible</p> <p>Si symptômes : éviction du CAT. Evaluer la possibilité d'effectuer un test COVID-19 après évaluation et sous ordre médical</p>

4. Mesures supplémentaires pour les établissements en épidémie

Conduite à tenir

En cas d'épidémie, une fermeture peut être demandée temporairement.

Si des résidents/bénéficiaires développent des symptômes effectuer un test PCR après évaluation et sous ordre médical.

5. Mesures pour les PdS contacts COVID-19, présentant des symptômes compatibles ou avec infection COVID-19

<p>PdS symptomatique</p>	<p>Le PdS évalue la possibilité d'effectuer un test COVID-19 en concertation avec son médecin traitant (notamment si vulnérable).</p> <p>Le PdS informe son supérieur hiérarchique. En accord avec lui si son état clinique le permet peut poursuivre son activité PdS.</p> <p>Appliquer de manière stricte les mesures supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque chirurgical • Hygiène des mains renforcée • Maintien des distances • Eviter tout contact sans masque avec les collègues • Prendre repas ou pauses dans une pièce bien ventilée à l'écart des collègues
<p>PdS en contact avec cas COVID-19 (cadre professionnel ou vie privée)</p>	<p>Appliquer de manière stricte les mesures supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque chirurgical • Hygiène des mains renforcée • Maintien des distances • Eviter tout contact sans masque avec les collègues • Prendre repas ou pauses dans une pièce bien ventilée à l'écart des collègues <p>En cas de développement des symptômes procéder selon « PdS symptomatique » ci-dessus</p>
<p>Remarques</p>	<p>En cas de pénurie grave de personnel pouvant mettre en danger la sécurité des patients, les institutions sont autorisées à mobiliser des collaborateurs positifs avec symptômes légers sur la base volontaire du PdS.</p> <p>Dans ce cas le PdS doit appliquer les mesures décrites ci-dessus.</p>

6. Fêtes et manifestations en période CoVID-19

Appliquer le plan de protection :

- L'institution veille au respect des mesures précisées dans le plan de protection concernant les fêtes et autres manifestations dans l'établissement

PdS	Résidents	Visiteurs/prestataires externes
Envisager d'annuler la participation à la fête en cas de symptômes compatibles avec une infection des voies respiratoires (grippe, CoVid-19 etc.)	Envisager d'annuler la participation à la fête en cas de symptômes compatibles avec une infection des voies respiratoires Envisager la participation par petits groupes que l'institution puisse tracer par la suite en cas de besoin (fiche de traçabilité)	Envisager d'annuler la participation à la fête en cas de symptômes compatibles avec une infection des voies respiratoires

En cas de flambée de cas

La direction doit envisager une annulation de la manifestation en cas de :

- Flambée de cas dans l'institution
- Absentéisme important des PdS lié à des maladies COVID-19

7. Vaccination contre COVID-19

Contexte en automne 2022

À ce stade de la pandémie ~97% de la population suisse a été vaccinée et/ou a eu le COVID-19. Leur système immunitaire a donc été confronté au coronavirus. En outre, les variants du virus actuellement en circulation entraînent une évolution moins grave de la maladie que les variants précédents.

Les efforts de vaccination se focalisent à :

- Protéger les personnes vulnérables
- Protéger les PdS et diminuer l'absentéisme dû à des absences liées à des maladies COVID-19 graves

Recommandations pour la dose de rappel en automne 2022

Choix du vaccin

- Dose de rappel : privilégier le vaccin mRNA bivalent ou le vaccin protéique Nuvaxovid® en fonction de leur disponibilité
- Dose de rappel : si vaccin mRNA bivalent/Nuvaxovid pas accessible, utiliser un vaccin mRNA monovalent

Qui vacciner par une dose de rappel :

Groupe	Personnes vulnérables	PdS Personnes assurant la prise en charge des personnes vulnérables	Toute autre personne entre 16 et 64 ans
Degré de recommandation	Fort +++	Moyen ++	Faible (+)

Primovaccination COVID-19

Choix du vaccin

- Primovaccination : privilégier un vaccin mRNA monovalent ou le vaccin protéique Nuvaxovid
- Primovaccination pour les personnes < 30 ans : privilégier le vaccin de Pfizer

Qui vacciner (primovaccination) :

La recommandation de vaccination reste forte pour toute personne n'ayant pas reçu jusqu'à présent la vaccination COVID-19 de base

Pour toute question relative à la vaccination, se référer à la pharmacienne cantonale

Marie-Christine Grouzmann (vaccination.covid19@vd.ch (<mailto:vaccination.covid19@vd.ch>))

8. Déclaration des cas COVID-19 positifs

Unité HPCi	Le répondant HPCi de l'établissement ou le responsable du CAT informe l'infirmier référent de l'unité HPCi pour sa région dès le premier cas de COVID-19
-------------------	--

Liens utiles :

- [CoVID-19 - Recommandations générales - Prise en charge des malades et des contacts \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0#\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0#)
- [HPCi Vaud: Guide romand des Précautions Standard \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_Guide_PS_2017_1.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_Guide_PS_2017_1.pdf)
- [HPCi Vaud: Guide romand des Mesures Additionnelles \(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_Guide_MA_25062021_WEB.pdf\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_Guide_MA_25062021_WEB.pdf)
- [OFSP: Personnes vulnérables \(https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/kategorien-besonders-gefaehrdete-personen.pdf.download.pdf/Cat%C3%A9gories_de_personnes_vuln%C3%A9rables.pdf\)](https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/kategorien-besonders-gefaehrdete-personen.pdf.download.pdf/Cat%C3%A9gories_de_personnes_vuln%C3%A9rables.pdf)
- [OFSP: Comment fonctionne la vaccination? \(https://ofsp-coronavirus.ch/vaccination/comment-fonctionne-la-vaccination/\)](https://ofsp-coronavirus.ch/vaccination/comment-fonctionne-la-vaccination/)
- [Infovac \(https://www.infovac.ch/fr/43-vaccins-fr\)](https://www.infovac.ch/fr/43-vaccins-fr)
- [VD.CH: Se faire vacciner: toutes les réponses que vous cherchez \(https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/vaccin-covid-dans-le-canton-de-vaud/\)](https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/vaccin-covid-dans-le-canton-de-vaud/)
- [HPCi Vaud: Tableau résumé des Mesures CoVID-19 pour EMS \(https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-ems-tableau-r%C3%A9sum%C3%A9-des-mesures-de-pr%C3%A9vention\)](https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-ems-tableau-r%C3%A9sum%C3%A9-des-mesures-de-pr%C3%A9vention)
- [HPCi Vaud: Algorithme - Prise en charge de résidents en EMS \(https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-algorithme-de-prise-en-charge-de-r%C3%A9sidents-en-ems\)](https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-algorithme-de-prise-en-charge-de-r%C3%A9sidents-en-ems)

Dernière mise à jour le 03/01/2023